Genre du véhicule Tracteur agricole	Marque . KRAMER	Type KL 450 S	1	Fiche d'homologation n <sup>o</sup> CH 4466 02	
MOYENS D'IDENTIFICATION "KL 450 S" de chaque côté sur capot moteur + sur plaquette du constructeur à droite à l'AV sur support de l'essieu AV (rivée)					
"U" ou "G" devant le No du châssis = usine de montage					
Numéro du chassis frappé à droîte, à 1'AV sur support essieu AV + s.plaquette constructeur signe d'identification du moteur frappé "F3L 912" à gauche s.bloc-moteur sur plaquette rivée constructeur KRAMER-WERKE, Ueberlingen (D) Importateur Willi Mahler, Obfelden / ZH					
Direction au centre Frein de service hydr. ex Frein auxiliaire méc. ex Frein stationnt s.arbre Transmission mécaniqu Blocage differ. oui  CARROSSERIE Forme	Crochet rem & broche	F hydraul.  10, s.toutes roue  1	Marque DET Type F31 Position ava Alésage 100 Cylindr. 280 CV-puiss. 45 Refroidisseme Bruit 84 Amortissemen	L 912  ant Nombre cyl. 3  Course 120  cm <sup>3</sup> CV-Impôt 14,39  DIN à 2300 t/m	
DIMENSIONS   Diam. braquage   2010	t, Dimensions int.	A vide Charge utile Poids total Garantie fab Dimens. pne Charge p. es	910 r. 1400 us 7.00-18 (6	eu Arrière TOTAL 1220 2130  1220 2130  2300 2800 6PR) 12.4/11-28 6 PR+) 2400	

Feux de route 2/ HELLA K11699 Avertisseur optique oui  Feux de croisement 2/Bilux, asym. Feux de position 2/ HELLA  Feux de gabarit [K 33281]  Avertisseur 1/ électr. (1-ton) Niv. sonore 90 (dB/B)  Essuie-glace [Lave-glace]  Feux arrières 2/ HELLA K 33281 Catadioptres 2/ séparés 9/75  Feux stop 2/ séparés Feux de recul  Eclair. plaque contr. [Plaque forme haute/oblongue]  Rétroviseur [Indic. vitesse]  Indic. direction clign. 4/ avec lampe-témoin [compte-tours]	Forme de la carr. (selon véhicule)  Couleur (selon véhicule)  Places ass.: Total 1 *) ( avant)			
AV <u>Orange</u> latér. AR <u>Orange</u> Avert. clign. Lampes de travail  Feux complémentaires :	l'ensemble			
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS:  *) Nombre de places : évent. 1 ou 2 sur ailes avec galérie. Le nombre de places doit être déterminé lors de l'immatriculation.  +) Pneumatiques et vitesse maximale : peut être livré avec roues et pneumatiques différents; contrôler la vitesse.				

- A inscrire dans le permis de circulation, page 4 :
- §) La 10ème vitesse de la boîte c.v. est bloquée
  - Plombage : 1, sur la vis de butée de plein gaz
  - sur la voie publique, la voie ne doit pas dépasser 1360 mm.

Lieu et date de l'expertise Berne, 21.5.68

La commission d'expertise